COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023

L'AN deux mil vingt-trois, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 02/02/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

Heure du début de la séance : 19 h

PRESENTS : Didier CHASSAIN, Jérôme GIBOIN, Brigitte FAYET, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Nadine PAGET, Maïder GAGER, Danielle LISA, Laétitia FERREIRA.

ABSENTS représentés : Marc TERRET, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN, Julie PIET, conseillère, a donnée procuration à Valérie BOUCHERET

ABSENTS : Jean-François DOUCE, Davy MAYMONT, Jean-Luc BARDOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint.**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 05/01/2023 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme : Le Maire donne lecture du projet de nouveaux statuts proposés par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.
VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;
VU l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;
Vu la volonté de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la Commune de MONS adhère, de modifier ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;**
- **De donner, dans ce cadre, mandat à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Demande de subventions DETR et FIC travaux église : Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de faire en 2023 une tranche de travaux sur les 3 prévues afin de rénover en premier l'entrée de l'église. Celle-ci s'élève à 4 575.00 €. Or, les règles d'attribution de subvention du Conseil Départemental ont changé : les travaux ne sont subventionnés désormais qu'à partir d'un seuil de 5 000 €. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire deux tranches (rénovation entrée + chapelles) afin d'avoir des subventions.** Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif à 10 273,40 €. Ce projet est susceptible de bénéficier donc d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention Conseil départemental au titre du fond d'intervention communal (FIC).
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	3 082.02 €	30 %
Département	FIC	4 109.36 €	40 %
Auto-financement			
Fonds propres		3 082.02 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 10 273.40 €
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et une subvention Département au titre du FIC mentionnés dans le plan de financement

Solaire Dôme : Jérôme revient sur le fait qu'il avait été décidé de faire mettre des panneaux solaires sur le toit de la salle polyvalente pour une puissance de 9k/crête. Il rappelle le montage financier. Le coût est de 19 600 € TTC et les recettes prévues d'achat de la production électrique par EDF sont estimées à 1 400 € par an. Or, les aides prévues pour l'installation se font attendre…. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne poursuivre cette opération que si on obtient des aides au financement.**

Limagne Numérique : Jérôme présente le devis de Plaine Limagne pour le package suivant : installation du Haut Débit (60 fois plus rapide que le débit actuel) à la mairie et à l'école,

fourniture de deux box et de deux antennes, changement des deux téléphones, hébergement site WEB, hébergement « stockage »

Ce devis se monte à 1 424 € TTC. Le coût de fonctionnement pour les années suivantes (hébergement site VEB + stockage + internet Mairie et Ecole et téléphones) s'élèvera à 750 € en supprimant l'abonnement à l'opérateur téléphonique. (Actuellement SFR pour 1 850 € par an). **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette démarche et le devis de Plaine Limagne.**

Ecole : Organisation du temps de travail : Mr le Maire explique que le Conseil doit se prononcer sur la poursuite ou pas de la dérogation permettant au RPI Mons/Beaumont de travailler en semaine de 4 jours. Cet avis sera ensuite transmis au Conseil d'école. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de poursuivre cette organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours.**

Achat d'un lave-vaisselle professionnel pour le Restaurant « L'Alambic » : Mr le Maire explique que le lave-vaisselle professionnel du restaurant «L' Alambic » a rendu l'âme, après 40 ans de bons et loyaux services… **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'en acheter un neuf rapidement, matériel qui rentrera dans l'inventaire du fonds de commerce.**

INFORMATIONS

Electricité : Bouclier tarifaire : Mr le Maire explique que les communes y ont droit. Il a donc envoyé l'attestation à notre fournisseur pour limiter la hausse de l'électricité à 15 %. Il fait aussi remarquer qu'il a comparé la facture d'électricité, pour l'éclairage public, des mois de Novembre-Décembre 2021 et 2022. Celle-ci aurait dû augmenter, avec la hausse du coût de l'électricité, de 500 € pour ces deux mois, mais elle n'a augmenté que de 12 € car les lampes depuis novembre 2022 s'éteignent une heure plus tôt le soir. La facture des bâtiments, sur les deux même derniers mois, n'a que légèrement augmenté grâce à une prise de conscience des utilisateurs.

Projet Parc photovoltaïque : Il devrait être implanté sur la propriété de Mme Carole Villedieu afin de réhabiliter l'ancienne carrière aux Remeunières. Le projet suit son cours, Brigitte explique que prochainement la population va recevoir dans chaque boîte aux lettres un explicatif édité par la société SOLATERRA.

Grippe aviaire : Mr le Maire explique que suite à la découverte le 30 janvier 2023 à Vichy d'une mouette morte de la grippe aviaire, Mr le Préfet a instauré un périmètre de protection dans un rayon de 20 km. Notre commune est en plein dedans, donc les mesures suivantes doivent s'appliquer : fermeture de toutes les volailles ou mise en place de filet de protection sur la

basse-cour et exercer une surveillance sur les animaux. La communication aux habitants se fera grâce à Panneau Pocket.

Assainissement : 10ème tranche : Mr le Maire annonce que, vu que notre diagnostic des réseaux a été fait il y a moins de dix ans, nous ne sommes pas obligés de le refaire. L'Agence D'Ingénierie Territoriale à laquelle nous adhérons, se charge de monter un cahier des charges afin de recruter un maitre d'œuvre pour définir les travaux de la 10ème tranche « Les Renodents/ Villard ».

AG du Crédit Agricole : Brigitte représentera la commune de Mons.

Plan Communal de Sauvegarde : Jérôme présente sa version définitive. Il sera envoyé à Mr le Préfet pour validation. Une fois validé, nous informerons la population qu'il sera consultable en mairie et nous le mettrons sur le site Internet de la commune. Jérôme précise que l'on doit créer une réserve communale. Il précise que c'est un ensemble de personnes qui doivent se mettre au service de la commune en cas de coups durs (séisme, inondations, feux,..). Tous les conseillers et employés communaux en feront partie, mais il précise que tout habitant peut intégrer la réserve communale sur la base du volontariat. Un appel à la population sera lancé après l'approbation du PCS.

Prochaine réunion : Jeudi 09 Mars 2023

Ont signé les membres présents